

VILLE DE CALONNE-RICOUART

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois le 09 juin à 18h30, les membres du Conseil Municipal, répondant à la convocation qui leur avait été adressée le 02 juin précédent, se sont réunis en la salle des mariages de l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Ludovic IDZIAK, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Ludovic IDZIAK, Didier AROLD, Claudette CREPIEUX, Maxime DUJARDIN, Delphine DELPORTE, Isabelle KASTELIK, Michaële DEPIN (jusque 19h), Joël KMIECZAK, Aurélie TIRS, Cédric MATHOREL, Yves BOUTTIER, Jonathan RICART, Patrick SYCZ, Aude Line MATURSKI, Jean Luc LAMBERT, Jacqueline DANTAN, Jean-Paul GARNAULT, Anne Lise RIOT, Sébastien KARAS, Thérèse DELASSUS.

EXCUSES :

Annie CARINCOTTE ayant donné procuration à Ludovic IDZIAK
Didier FOURMEAUX ayant donné procuration à Cédric MATHOREL
Stéphane BOUTTIER ayant donné procuration à Jean Paul GARNAULT
Michaele DEPIN (à compter de 19h) ayant donné procuration à Yves BOUTTIER
Marie Ange LERNOUX ayant donné procuration à Aurelie TIRS
Isabelle POTIER ayant donné procuration à Aude Line MATURSKI
Nathalie DUCHATEAU ayant donné procuration à Isabelle KASTELIK
Sarah VASSEUR ayant donné procuration Claudette CREPIEUX
Maurice COFFIN ayant donné procuration à Jacqueline DANTAN
Catherine JEANSON ayant donné procuration à Maxime DUJARDIN

ABSENTS :

Didier AROLD a été élu Secrétaire de Séance.

Le Maire soussigné certifie que la liste des délibérations de la séance du 09 juin 2023 a été affichée en mairie et publiée sur le site internet de la commune le 16 juin suivant conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Pour extrait conforme
LE MAIRE,**

N°218 – TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS ET NON PERMANENTS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer les effectifs des emplois communaux à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services communaux.

Le Conseil Municipal,

Vu la Loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris pour l'application de l'article 4 de la Loi précitée,

Vu la délibération n°196 du Conseil Municipal en date du 13 mars 2023,

Vu l'avis favorable à l'unanimité des représentants au Comité Social Territorial en date du 26 mai 2023 portant sur l'ouverture du poste de gestionnaire comptable libre à compter du 1^{er} juillet 2023 sur les différents grades du cadre d'emploi des adjoints administratifs,

Sur le rapport de M. le Maire,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

Décide de modifier le tableau des effectifs du personnel communal comme suit à compter du 1^{er} juillet 2023 :

PERSONNEL TITULAIRE ET STAGIAIRE

1) Pôle Administratif

<u>Emploi Fonctionnel</u>	<u>Grades</u>	<u>Catégorie</u>	<u>Effectif Budgétaire</u>	<u>Pourvu</u>	<u>Dont T.N.C.</u>
-Directeur Général des Services	Directeur Général des Services communes de 2000 à 10000 habitants	A	1	1	0
<u>Emploi</u>	<u>Grades</u>	<u>Catégorie</u>	<u>Effectif Budgétaire</u>	<u>Pourvu</u>	<u>Dont T.N.C.</u>
-	Attaché	A	1	0	0
-	Rédacteur	B	1	0	0
-Agent Pôle Accueil Population -Agent Pôle Accueil Elections -Responsable Service « Ressources » (RH et Finances)	Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	C	4	3	0
-Gestionnaire comptable -Gestionnaire Ressources Humaines	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	C	2	2	0
-Gestionnaire comptable	Adjoint Administratif, Adjoint Administratif Ppal 2 ^{ème} cl, Ppal 1 ^{ère} cl	C	1	0	0
-Agent Pôle Accueil Etat-Civil	Adjoint Administratif	C	1	1	0
TOTAUX			11	6	0

2) Pôle Technique

<u>Emploi</u>	<u>Grades</u>	<u>Catégorie</u>	<u>Effectif Budgétaire</u>	<u>Pourvu</u>	<u>Dont T.N.C.</u>
-Responsable du Pôle Technique	Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	B	1	1	0
-Coordinatrice administrative et entretien de bâtiments	Rédacteur	B	1	1	0
-Responsable Cadre de Vie	Adjoint Technique	C	1	1	0
-Agent Service Urbanisme	Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe Adjoint d'Animation Principal de 2 ^{ème} classe	C	2	2	0
-Référént Interventions Extérieures	Agent de Maîtrise Principal	C	1	1	0
-Agent de Prévention	Agent de Maîtrise	C	1	1	0
-Agent polyvalent Services Techniques -Chef d'Équipe -Agent d'entretien	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	C	9	6	0
-Agent polyvalent Services Techniques -Agent d'entretien	Adjoint Technique	C	22	19	2
TOTAUX			38	33	2

3) Pôle Citoyenneté/Solidarité

<u>Emploi</u>	<u>Grades</u>	<u>Catégorie</u>	<u>Effectif Budgétaire</u>	<u>Pourvu</u>	<u>Dont T.N.C.</u>
-Responsable Pôle Citoyenneté/Solidarité	Animateur Principal 1 ^{ère} classe	B	1	1	0
-Coordonnateur du Programme de Réussite Educative	Assistant Socio-Éducatif	A	1	1	0
-Chargé du développement touristique et économique du Parc Calonnix -Responsable des affaires scolaires et périscolaires	Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	B	2	2	0
-ATSEM	Agent spécialisé des écoles maternelles Principal de 1 ^{ère} classe	C	4	4	1
-ATSEM	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	C	2	2	1
-ATSEM -Aide cuisine restauration scolaire	Adjoint Technique	C	6	6	4
-Référént Enfance/Culture	Adjoint d'Animation	C	1	1	0

	Principal de 1 ^{ère} classe				
-Agent Garderie/ALSH	Adjoint d'Animation Principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	0
-Animateur Activités Sportives	Adjoint d'Animation	C	1	1	0
-Agent Accueil Pôle Citoyenneté/Solidarité -Responsable CCAS/Service Logement	Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	C	2	2	0
-Professeur de Musique	Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1 ^{ère} classe	B	1	1	1
-Professeur de Musique	Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2 ^{ème} classe	B	2	2	2
-Professeur de Musique	Assistant d'Enseignement Artistique	B	1	1	1
TOTAUX			25	25	10

4) Missions Transversales

<u>Emploi</u>	<u>Grades</u>	<u>Catégorie</u>	<u>Effectif Budgétaire</u>	<u>Pourvu</u>	<u>Dont T.N.C.</u>
-Réfèrent Administratif/Juridique	Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	B	1	1	0
-Agent service informatique/téléphonie	Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1	0
-Assistant du DGS et du Maire	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	0
-Chargé de communication	Adjoint Administratif	C	2	2	1
-Garde Champêtre	Garde Champêtre Chef Principal	C	1	1	0
-Garde Champêtre	Garde Champêtre Chef	C	1	1	0
TOTAUX			7	7	1

PERSONNEL NON TITULAIRE/ACTIVITE ACCESSOIRE

<u>Emploi</u>	<u>Grades</u>	<u>Catégorie</u>	<u>Effectif Budgétaire</u>	<u>Pourvu</u>	<u>Dont T.N.C.</u>
-Directeur du Conservatoire	/	/	1	1	1
-Professeur de Musique	Professeur d'Enseignement	A	1	1	1

	Artistique Hors classe				
-Professeur de Musique	Assistant d'Ens Artistique Assistant d'Ens Artistique Principal de 2 ^{ème} cl Assistant d'Ens Artistique Principal de 1 ^{ère} classe	B	5	5	5
		TOTAUX	7	7	7

PERSONNEL NON PERMANENT

<u>Emploi</u>	<u>Grades</u>	<u>Catégorie</u>	<u>Effectif Budgétaire</u>	<u>Pourvu</u>	<u>Dont T.N.C.</u>
-Animateur Social et Socioculturel	/	/	1	1	0
-Agent d'entretien pour maintien dans l'emploi d'un titulaire (10h)	Adjoint Technique	C	1	1	1
-Contrat Unique d'Insertion – Parcours Emploi Compétences	/	/	10	0	0
<u>Contrat d'Apprentissage :</u>	/	/	3	2	0
-Espaces Verts			1	0	0
-ATSEM			2	2	0
-Service Civique	/	/	8	7	7
<u>Contrat de Projet :</u>			7	7	0
- Agent de Bibliothèque	Adjoint d'Animation	C	1	1	0
- Directeur de Centre Social	Rédacteur	B	1	1	0
- Référent Familles	Adjoint d'Animation	C	1	1	0
- Référent Démocratie Participative et Vie Associative	Adjoint d'Animation ppal 2 ^{ème} classe	C	1	1	0
- Agent d'accueil Centre Social	Adjoint Administratif	C	1	1	0
- Conseillère numérique	Adjoint d'Animation	C	1	1	0
- Animateur Social et Socio Culturel – Référent Santé Séniors	Adjoint d'Animation Ppal de 1 ^{ère} classe	C	1	1	0
		TOTAUX	27	17	6

La présente délibération annule et remplace la délibération n°196 du 13 mars 2023, reçue en Sous-Préfecture de Béthune le 20 mars suivant.

Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois et grades ainsi créés et aux charges sociales et impôts s'y rapportant seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Publié sur le site le 3 juillet 2023